

Réunion du 31 mars 2025

Objet : Compte administratif 2024 – Budget principal

Le présent rapport a pour objet de présenter les résultats du compte administratif 2024 pour le budget principal.

1. Section de fonctionnement

En 2024 les crédits votés en fonctionnement s'élevaient à 3 163 736,25€, incluant le report du résultat 2023 établis à hauteur de 1 603 557,69€.

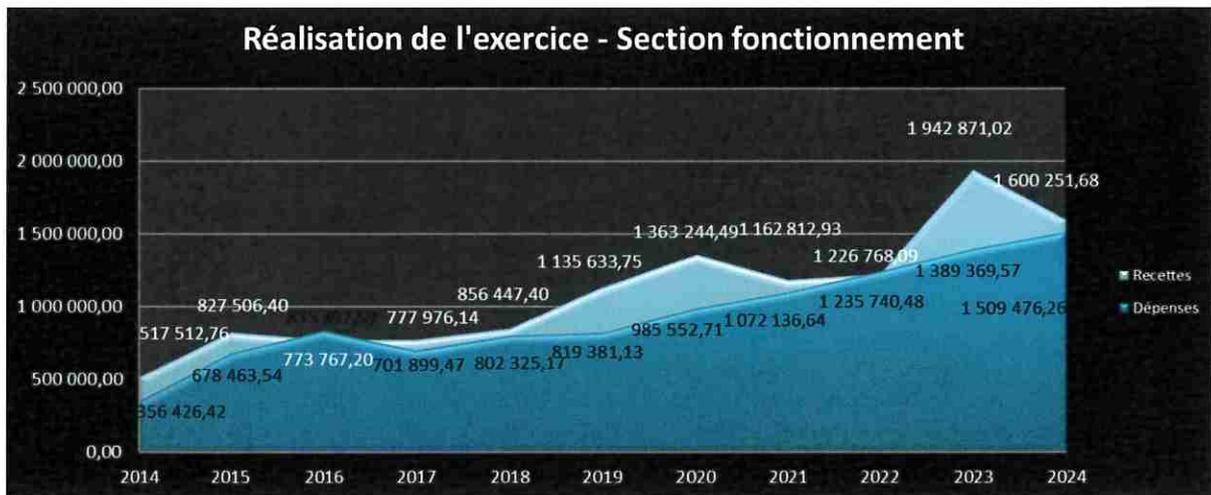
Le compte administratif fait apparaître un résultat positif de 1 694 333,11€. Ce dernier s'explique principalement par l'excédent cumulé *[dû notamment aux recrutements très tardifs des agents compte tenu de la pénurie de personnel qualifié sur notre secteur d'activité et du turn-over, de la baisse des charges certaines années (covid-19), de dotation exceptionnelle de l'Etat (2023 etc.)]*.

Par ailleurs le syndicat mène, une politique d'achat permettant une optimisation des dépenses (mutualisation des moyens, choix de gestion, négociation quasi systématique des devis etc.).

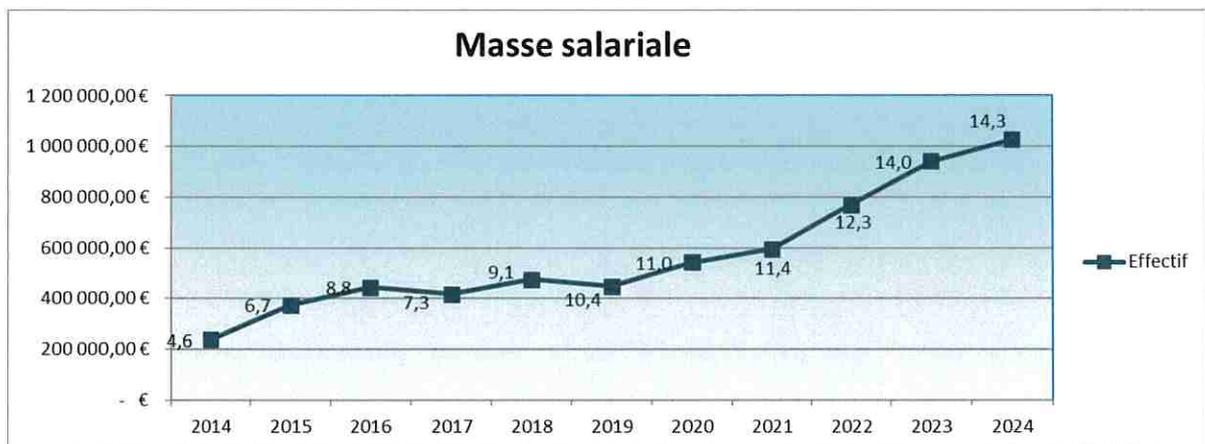
Les dépenses comptabilisent une évolution de +8% avec l'augmentation de la masse salariale mais également des nouvelles dépenses liées à la nouvelle compétence du syndicat.

Les recettes diminuent de 17% avec notamment la baisse de la refacturation aux budgets annexes et de la cotisation des membres avec la diminution progressive de l'activité liée à l'aménagement numérique.

L'excédent cumulé a permis d'une part de ne pas envisager d'augmentation des cotisations fixées à 0.80€/habitant en 2014 malgré les évolutions d'ENN et d'autre part de débiter une décroissance de la cotisation à compter de 2024.



La masse salariale évolue de la manière suivante :

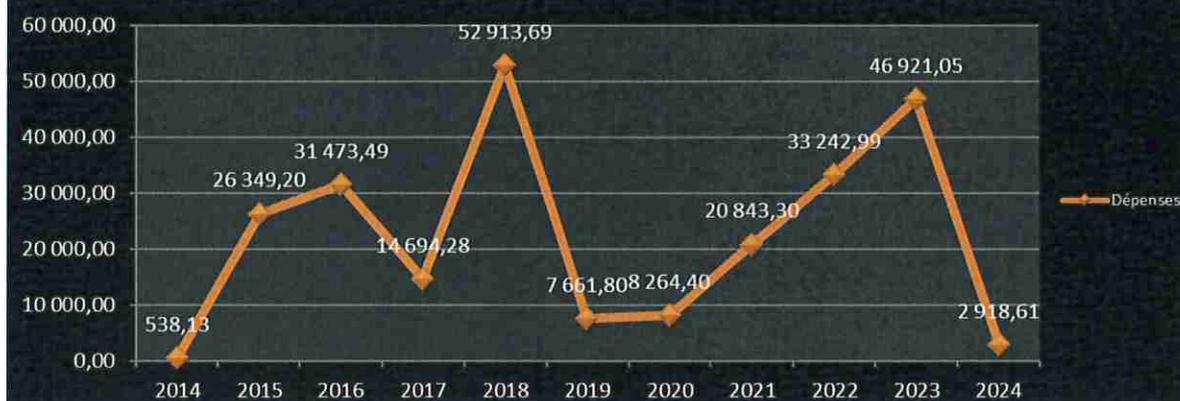


## 2. Section d'investissement

En 2024 les crédits votés en investissement s'élevaient à 321 311,94€ incluant le report du résultat 2023 établis à hauteur de 6 311,94€.

Le compte administratif fait apparaître un résultat excédentaire de 25 963,39€ correspondant principalement aux dotations aux amortissements qui ont couvert budgétairement les dépenses d'investissement nécessaires au syndicat sur l'exercice 2024 (acquisition de matériels informatique).

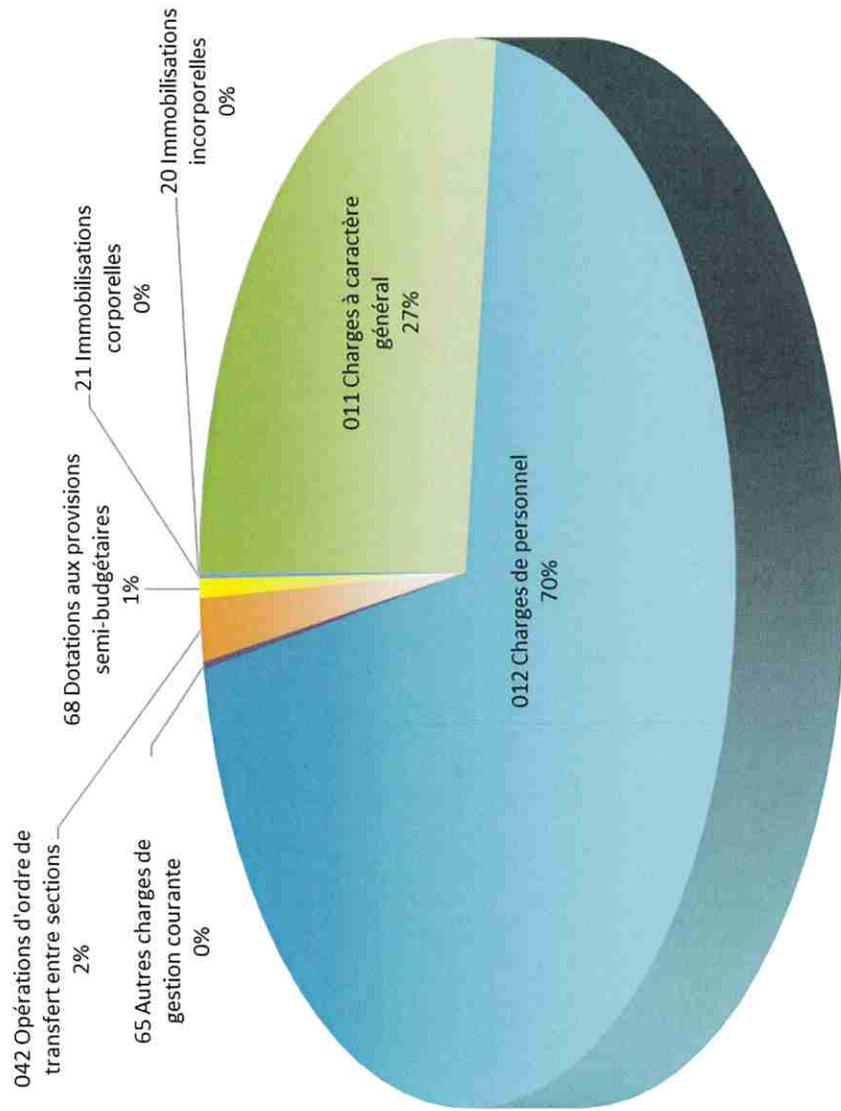
## Réalisation de l'exercice - Dépenses d'investissement



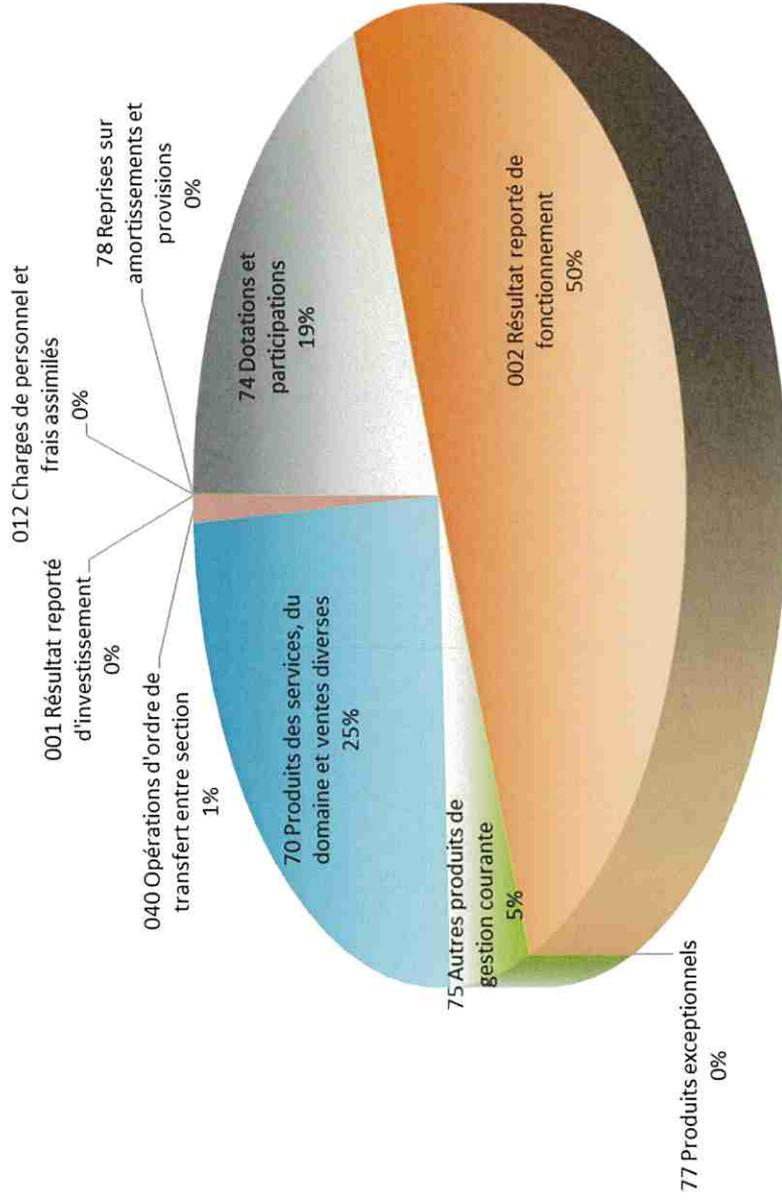
### RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE 2024</b>	Section de fonctionnement	1 509 476,26	1 600 251,68	90 775,42
	Section d'investissement	2 918,61	35 193,94	32 275,33
	Total des sections	<b>1 512 394,87</b>	<b>1 635 445,62</b>	<b>123 050,75</b>
<b>RESULTATS ANTERIEURS (exercice 2023)</b>	Section de fonctionnement (002)	0,00	1 603 557,69	1 603 557,69
	Section d'investissement (001)	6 311,94	0,00	-6 311,94
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2024</b>	Section de fonctionnement	1 509 476,26	3 203 809,37	1 694 333,11
	Section d'investissement	9 230,55	35 193,94	25 963,39
	Total des sections	<b>1 518 706,81</b>	<b>3 239 003,31</b>	<b>1 720 296,50</b>
<b>RESTES A REALISER 2024 A REPORTER EN 2025</b>	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total des sections	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT CUMULE 2024</b>		1 518 706,81	3 239 003,31	1 720 296,50

## Bilan 2024 - Dépenses



## Bilan 2024 - Recettes



Il est donc proposé d'adopter la délibération suivante :

Délibération n°2025-010

**Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert**

**Eure Normandie Numérique**

Réunion du 31 mars 2025

Objet : Compte administratif 2024 – Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni le 31 mars 2025 en visio conférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

Le Président s'est retiré de l'assemblée ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :

- D'adopter le compte administratif 2024 du budget principal dont les résultats sont les suivants en mouvements budgétaires :

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2024	Section de fonctionnement	1 509 476,26	1 600 251,68	90 775,42
	Section d'investissement	2 918,61	35 193,94	32 275,33
	Total des sections	<b>1 512 394,87</b>	<b>1 635 445,62</b>	<b>123 050,75</b>
RESULTATS ANTERIEURS  (exercice 2023)	Section de fonctionnement (002)	0,00	1 603 557,69	1 603 557,69
	Section d'investissement (001)	6 311,94	0,00	-6 311,94
RESULTAT DE CLOTURE 2024	Section de fonctionnement	1 509 476,26	3 203 809,37	1 694 333,11
	Section d'investissement	9 230,55	35 193,94	25 963,39
	Total des sections	<b>1 518 706,81</b>	<b>3 239 003,31</b>	<b>1 720 296,50</b>
RESTES A REALISER 2024 A REPORTER EN 2025	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Total des sections	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE 2024		1 518 706,81	3 239 003,31	1 720 296,50

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

		DEPENSES	RECETTES
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 EN 2025 (BP)	Section d'investissement		
	001		25 963,39
	1068		
	Section de fonctionnement		
	002		1 694 333,11

- D'affecter au budget 2025 l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élevant à un montant total de 1 694 333,11€ :

- en recette de fonctionnement, soit 1 694 333,11€ au compte de recette de fonctionnement 002 "résultat de fonctionnement reporté"
- D'affecter l'excédent d'investissement de l'exercice 2024 s'élevant à un montant de 25 963,39€ au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté" de l'exercice

- Nombre de voix pour :
  - Collège EPCI : 18
- Collège Conseil Départemental : 12
- Collège Conseil Régional : 3
  - Collège commune : 10
  - Collège syndicat : 2
- Nombre de voix contre :
  - Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0
  - Collège commune : 0
  - Collège syndicat : 0
- Abstention : 0
  - Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0
  - Collège commune : 0
  - Collège syndicat : 0

Fait à Évreux, le 31 mars 2025

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Nicolas GRAVELLE**



**Le Secrétaire de séance**

**Max RONGRAIS**



Date publication : 04/04/2025